



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Le conseil de la municipalité de Cloridorme siège en séance ordinaire ce 11 octobre 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents à cette séance : M. Normand Poirier  
MMES Nancy Cloutier  
Josée Boulay  
Michèle Fournier  
Josette Dupuis

Absence : Aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, gestionnaire administrative et Léona Francoeur directrice générale par intérim.

**Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 232-10-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de septembre (12-28)
- 5- Correspondance du mois (liste)
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-

**9-Résolutions et règlements:**

- 9.1 : SEMO-annuel
- 9.2 : Engagement nouveau DG
- 9.3 : demande de don Chasse et pêche Gde vallée
- 9.4 : PRABAM- fin des travaux et dépôt du rapport d'avancement
- 9.5 : Rapport FAIR-2022
- 9.6 : TACIM /mandat autre conseiller
- 9.7 : Soumissions reçues pour ajout de compteur (3)
- 9.8 : paiement notaire/achat terrain/suite à donner
- 9.9 : honoraires additionnels/rapport trimestriel
- 9.10 : soumissions reçues thermo pompe (2)
- 9.11 : résolution appui producteurs acéricoles
- 9.12 : cessation d'emploi # 4-6
- 9.13 : achat de couvert de fosse (voir soumission)
- 9.14 : Régie intermunicipale Gde-Vallée/paiement
- 9.15 : lettre de démission conseiller
- 9.16 : carte pour achat module terrain de jeux
- 9.17 : Demande D'appui / (2) projets nouveaux horizons
- 9.18 : autorisation signature Service 9-1-1
- 9.19 : soumission réparation déneigeuse
- 9.20 : CCU- rendre conforme avec le règlement-
- 9.21 : approbation demande de lotissement

10- note de la DG- dépôt balance de vérification-dépôt boutique 2022-

11-Période de questions

12-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 233-10-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2022.

N° de résolution  
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 234-10-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2022, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale du procès.

Résolution # 235-10-2022

**6- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de septembre 2022 au montant de 60 602.94\$ soient acceptés, prélèvements montant de 35 326.74\$ et salaires pour 28 032.38\$. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, les paiements directs et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



Résolution # 236-10-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENT AU MONTANT DE 37 178.03\$

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement au 12 octobre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiement soit acceptée au montant de 37 178.03\$ et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

### 9.1 Résolution # 237-10-2022

#### SEMO-annuel

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de poursuivre avec SEMO afin que les employés travaillent à l'année et signe le protocole d'entente déjà établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.2 Résolution # 238-10-2022

#### Engagement du directeur général/greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme se retrouve sans directrice générale/greffière-trésorière, depuis février dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entrepris des démarches en vue de combler le poste de directeur général/greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé par offre d'emploi publique, que les services d'une firme externe ont été retenus afin d'analyser les CV et de procéder aux analyses et entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une remontre entre élus afin de vérifier l'analyse du CV qui semblait le plus prometteur, qu'une rencontre avec monsieur le maire et deux conseillères a permis une première approche avec la postulante;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme engage madame Dominique Tremblay, demeurant au 15, rue Bellevue, Rivière Madeleine au poste de directrice générale/greffière-trésorière à compter du 17 octobre 2022, que madame Tremblay s'engage à suivre toutes les formations qui seront nécessaires dans le cadre de son emploi;



N° de résolution  
ou annotation

QUE la rémunération sera annuelle au montant de 53000\$ (représentant 31.85\$/hres). Toutes les rencontres, conditions salariales (incluant modalités d'augmentation), les bénéfices marginaux et la période de probation de six mois renouvelables au besoin, seront définis à l'intérieur d'un contrat d'emploi approuvé par le conseil;

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité ce contrat d'emploi;

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise, tel que prévu en vertu de l'article 203 du code municipal du Québec, madame Dominique Tremblay, directrice générale et secrétaire/greffière, à signer conjointement avec le maire ou en cas d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge du maire ou par tout membre du conseil préalablement autorisé tous chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité.

QU'une copie de la présente résolution soit remise à madame Dominique Tremblay.

QU'UNE copie de son assermentation et copie du Code d'Éthique et de déontologie des employés lui seront remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 : Demande de don Chasse et pêche Grande-Vallée, refusée

9.4 : Résolution # 239-10-2022

PRABAM- Dépôt du rapport d'avancement

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne note du rapport d'avancement PRABAM présenté et autorise madame Léona Francoeur dg par intérim à compléter le rapport par internet tel que prescrit par le guide du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 240-10-2022

Rapport FAIR-2022

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le rapport présenté dans le cadre du programme FAIR 2022-2023 et autorise son envoi à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 241-10-2022

TACIM/ Mandat autre conseiller

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate madame JOSETTE DUPUIS à représenter la municipalité au TACIM.

Madame Dupuis accepte. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5 : Résolution # 241-10-2022

Rapport FAIR-2022

N° de résolution  
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend note du rapport FAIR-2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 242-10-2022

TACIM/ Mandat autre conseiller

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la nomination de JOSETTE  
DUPUIS pour la poursuite du mandat

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution # 242-10-2022

Soumissions reçues pour ajout de panneaux électrique (2)

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉ DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance des trois (3)  
soumissions reçues et qu'il autorise l'achat et  
l'installation de 2 panneaux électriques au plus bas  
soumissionnaire M. Jean-Guy Boulay au cout de 2 750.00\$ +  
taxes, et que cette dépense sera mise au compte du projet  
PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Résolution # 243-10-2022

Paiement notaire / achat terrain / suite à donner

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le paiement au compte en  
fidéicommiss de Me Marie-Christine Côté notaire, pour la  
somme de 7 312.18\$ pour la mise de fonds de l'achat du  
terrain, les taxes et les honoraires du notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

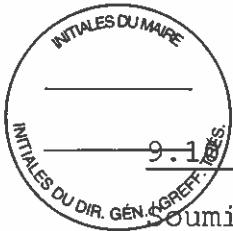
9.9 : Résolution # 244-10-2022

Honoraires additionnels/rapports trimestriel

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend note des honoraires  
additionnels de 2 000\$ pour l'émission du rapport  
trimestriel et autorise le paiement d'un montant de 5  
450\$ à la firme Tétratech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.11 : Résolution # 245-10-2022

Soumissions reçues thermo pompe (2)

N° de résolution  
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues et qu'il autorise l'achat et l'installation de 2 thermo pompes au plus bas soumissionnaire Ventilation CDR au coût de 11 950.00\$ + taxes, et que cette dépense sera mise au compte du projet PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 : Résolution # 247-10-2022

Résolution appui producteur acéricoles

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme que monsieur Jean Louis Roy sera responsable de l'émission des permis de construction et rénovation et monsieur Claudel Lévesque comme opérateur en eau potable. Les conditions demeurent les mêmes, et ce jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 226-09-2022

Clés chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal redemandera à Serrurerie Clé d'or de nouvelles clés pour le chalet des sports étant donné que plusieurs sets ont disparu ou perdu.

Qu'à l'avenir un registre de sortie de clés sera mis en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Directrice générale : dépôt d'une balance de vérification et mentionne les dates pour les élections qui se tiendront à la salle du conseil.

#### 11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : le lavabo de la toilette publique, les séances spéciales pas avisés les citoyens, les roulottes accotement route du Brûlé.



**Clôture de la séance**

Clôture de la séance

N° de résolution  
ou annotation

Tous sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Pierre Martin*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière



91 : Résolution # 246-10-2022

Résolution appui producteurs acéricoles

N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71% de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernière années, dont 21% en 2020 et 22 % en 2022;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à la hauteur de 1,133 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollar par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75% supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait parties de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan Directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles d Québec (PPAQ) sont présentement en





N° de résolution  
ou annotatif

\_\_\_\_\_ négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et l'érable du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE PAR NORMAND POIRIER CONSEILLER :

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 247-10-2022

Cessation emploi

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale adjointe émette la cessation d'emploi à l'employé # 004-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Résolution # 248-10-2022

Achat de couvert de fosse

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'achat de couvert de fosses à l'entreprise MEI Assainissement wau montant de 1374\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 : Résolution # 249-10-2022

Régie intermunicipale de Grande Vallée/paiement

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLERE IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise le paiement mensuel de 2652.70\$ selon les modalités établies par la Régie intermunicipale pour la gestion des matières résiduelles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.14 : Dépôt lettre de démission de Monsieur Marcel  
Martinville au district # 2

9.16 : Résolution # 250-10-2022

N° de résolution  
ou annotation

Carte Module de jeux

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST  
RESOLU :

QUE le conseil autorise madame Léona Francoeur à obtenir  
une carte prépayée afin de procéder à l'achat du module de  
jeux, suite à l'obtention d'une subvention de l'URLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 : Résolution # 251-10-2022

Demande d'appui nouveau horizons Club des 50 ans

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son appui pour le projet  
présenté par les 50 plus dans le cadre du programme  
Nouveaux Horizons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17.1 Résolution # 252-10-2022

Projet dans le cadre du Programme Nouveau Horizons

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le Comité des loisirs à  
présenter un projet dans le cadre du programme Nouveaux  
Horizons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 : Résolution # 253-10-2022

Service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG)- entente  
à signer

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST  
RESOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire,  
Pierre Martin à signer l'entente présentée entre Bell et  
la municipalité de Cloridorme, BELL étant le fournisseur  
désigné pour le déploiement du réseau 9-1-1 PG

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 Résolution # 254-10-2022

Réparation Dénéigeuse

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST  
RESOLU de procéder à la réparation de la déneigeuse au  
coût de 3924.57\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



9.20 Résolution # 255-10-2022

CCU-Rendre conforme avec le règlement # 2014-02

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté en 2014 un règlement concernant le Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du présent règlement stipule que trois (3) citoyens doivent faire partie du comité et qu'en 2021 la résolution # 193-09-21 allait à l'encontre du règlement;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont démontré l'intérêt de faire partie du comité, une pige (plus impartial) a eu lieu et 3 noms ont été pigés par un citoyen de la salle;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER  
CONSEILLERE IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes membres du CCU : Messieurs Daniel Huet, Rodrigue Côté, Jean Jacques Bélanger et pour substitut Clermont Bélanger représentants des citoyens, Madame Josée Boulay et Normand Poirier représentants municipaux et la directrice générale et l'inspecteur municipal, personnes ressources de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 : Résolution # 256-10-2022

Demande de lotissement

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLERE IL EST RESOLU :

QUE la demande de lotissement présentée par Robert Connolly, arpenteur géomètre, sous le numéro 4052 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 : Résolution # 257-10-2022

Achat d'ordinateur

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST RESOLU :

QUE le conseil autorise l'achat d'un portable pour la nouvelle directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.23 : Résolution # 258-10-2022

Diffusion TVCE

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLERE IL EST RESOLU :

QUE le conseil autorise l'enregistrement et la diffusion des séances municipales par l'entremise de TVCE Estran, télévision communautaire, au coût de 150\$/mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



9 : Résolution # 259-10-2022  
4

Convention d'entente MRC

N° de résolution  
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST  
RESOLU :

QUE le conseil autorise son maire, Monsieur Pierre Martin à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du programme FRR volet 4, avec la MRC de la Côte-de-Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-Note de la dg : dépôt d'une balance de vérification et mentionne les dates pour les élections qui se tiendront à la salle du conseil.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions portant sur : le lavabo de la toilette publique, les séances spéciales pas avisés les citoyens, les roulottes accotement route du Brûlé.

**Clôture de la séance**

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière-trésorière